**AVENANT AU CONTRAT PORTANT MODIFICATION DE LA REMUNERATION**

**Entre :** ……………………………… *(dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné)* représenté(e) par ………. (*Maire ou Président*) et dûment habilité par délibération du........................ *(indiquer l'organe délibérant)* en date du ...................................

 ci-après désigné "la Collectivité *(ou l'Etablissement)* employeur" ;

**Et :** NOM - Prénom né(e) ……………………. le ..........................., à ......................

 Adresse

 Localité

 ci-après désigné "le Co-contractant".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° …..… en date du ………, portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d’emplois ……………………………………………………………

Vu la délibération du ……………… créant l’emploi de ….................... à raison de .........../35ème, pour la période du ................ au ................, comprenant les fonctions suivantes ............................................ *(à définir précisément)* et fixant la rémunération,

Vu le contrat signé entre les deux co-contractants en date du ................................,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :**

A compter du ….…, la situation de M……………………… est révisée comme suit :

Echelon :

Indice brut : ……………

Indice majoré : …………

Les autres articles du contrat demeurent inchangés.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera :

 - notifié à l’agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

 - Le tribunal administratif peut être saisi par l’application

 informatique « Télérecours citoyens » accessible par le

 site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le : ....................

Signature de l’agent :